



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-07-10
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de Conseillers

En exercice : 23
Présents : 20
Procurations : 3
Absents : 0

Séance du 05 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Monsieur Bruno BONARDI, Maire.

Date de la convocation :
29 septembre 2026

Secrétaire de séance :
Christine CUERVO-LOMBARD

Etaient présents : MM. **BONARDI** Bruno, **BOQUEL** Alexandra, **ROQUELAURE** GERVAIS Romain, **GUERAO** Elodie, **CLARENS** Gilles, **BAILLON** Gabrielle, **KONOPNICKI** Bastien, **VERDON** Anne, **CUERVO-LOMBARD** Christine, **GIMENEZ** Déborah, **PUISSANT** Guillaume, **FORESTIER** Nicolas, **ROBERT** Lucas, **PERIES** Anaïs, **DE LIMA** Mélina, **SELTZ** Léna, **HULOT** Christian, **DION** Aurélie, **SOMBRIS** Yves, **SAULNIER** Pierre

Ont donné procuration : MM. **WALTHER** Marie à CUERVO-LOMBARD Christine, **ROLLAND** Jérôme à PERIES Anaïs, **DESARNAUD** Louis à BONARDI Bruno

Etaient absents : -

AFFAIRE N° 2026-07-10 : Evolution de la durée et réévaluation de la tarification des concessions de cavurnes

VU l'article L.2223-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT les durées de concessions de cavurnes et tarifs pratiqués jusqu'à présent par la Commune ;

La Commune dispose d'un espace cinéraire comprenant des cavurnes permettant l'inhumation des urnes funéraires.

Les tarifs actuellement applicables sont les suivants :

Durée de concession	Tarif actuel
15 ans	400 €
30 ans	700 €
50 ans	900 €

Ces tarifs ont été fixés en 2024 par délibération n° 2024-02-17 le 8 juillet 2024, et n'ont pas été réévalués depuis.

Or, les coûts liés à la création des équipements cinéraires, à leur entretien, aux travaux d'aménagement du cimetière ainsi qu'aux charges générales de fonctionnement ont connu une progression.

Il apparaît donc opportun d'actualiser cette grille tarifaire afin de maintenir un équilibre entre le coût supporté par la collectivité et la participation demandée aux familles.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne retenir que deux durées et d'adopter la nouvelle tarification des concessions de cavurnes, comme suit :

Concessions de cavurnes trentenaires : 800 €
Concessions de cavurnes cinquantenaires : 1 250 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver la modification de durée et la nouvelle tarification, telles que décrites ci-dessus.
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ces modifications.

La délibération est adoptée à la majorité.

- 22 voix : POUR
- 0 voix : ABSTENTION
- 1 voix : CONTRE (M. Yves SOMBRIS)

Le Secrétaire de séance,
Christine CUERVO-LOMBARD



Le Maire,
Bruno BONARDI



La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le cadre exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification, par courrier postal (TA 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7), par téléphone (05.62.73.57.40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>